|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2018Genève, 17-27 avril 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C18/107-F** |
| **20 avril 2018** |
| **Original: anglais** |
|  |
| compte-rendude laQUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE |
| Vendredi 20 avril 2018, de 9 h 05 à 12 h 15et de 14 h 30 à 14 h 45 |
| **Président:** M. R. ISMAILOV (Fédération de Russie) |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Sujets traités | Documents |
| 1 | Rapport concernant les travaux préparatoires en vue de la CMR-19 | [C18/27](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0027/fr) |
| 2 | Activités de l'UIT relatives au renforcement du rôle de l'UIT dans l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC (suite) | [C18/76](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0076/fr) |
| 3 | Renforcement de la présence régionale | [C18/25](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0025/fr), [C18/85](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0085/fr),[C18/86](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0086/fr), [C18/99](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0099/fr) |
| 4 | Annonce de la Ministre du développement de l'économie numérique et des postes du Burkina Faso | – |
| 5 | Rapport du Groupe de travail du Conseil sur le Plan stratégique et le Plan financier pour la période 2020-2023 (GTC-SFP) | [C18/64](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0064/fr) |

# 1 Rapport concernant les travaux préparatoires en vue de la CMR-19 (Document [C18/27](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0027/fr))

1.1 Le Directeur adjoint du BR présente le Document C18/27 et renseigne le Conseil sur l'état d'avancement des travaux préparatoires en vue de l'AR-19 et de la CMR-19, qui se tiendront respectivement à Charm el-Cheikh (Egypte) du 21 au 25 octobre et du 28 octobre au 22 novembre 2019.

1.2 M. Yasser ElKady, Ministre des communications et des technologies de l'information de l'Egypte, remercie les Etats Membres d'avoir accepté l'offre de son Gouvernement d'accueillir l'AR‑19 et la CMR-19, et les assure que tout sera mis en oeuvre pour que ces deux manifestations soient un succès. Il déclare que son pays se représentera pour les élections au Conseil, et présentera la candidature de M. Elsayed Azzouz au poste de membre du Comité du Règlement des radiocommunications lors de la Conférence de plénipotentiaires de 2018 (PP-18).

1.3 Les membres du Conseil visionnent une vidéo de courte durée mettant en avant les nombreux atouts de Charm el-Cheikh et présentant les travaux actuellement menés pour agrandir le lieu d'accueil de la Conférence.

1.4 Les conseillers remercient le Gouvernement égyptien d'accueillir l'AR-19 et la CMR-19 et se félicitent des efforts entrepris pour que ces manifestations soient un succès. Ils soulignent l'importance des travaux préparatoires décrits au § 2.4 du Document C18/27, s'engagent à apporter le soutien nécessaire et exhortent le secrétariat et le Gouvernement égyptien à travailler de concert pour veiller à ce que les installations soient prêtes à temps. L'attention est attirée sur la nécessité d'assurer les aspects logistiques, ainsi que la sécurité et la sûreté des délégués, à l'arrivée, au départ et pendant la Conférence.

1.5 En réponse aux inquiétudes exprimées par deux conseillers, M. ElKady explique qu'aucun effort n'est ménagé pour prendre toutes les dispositions logistiques nécessaires en vue de l'arrivée, du séjour et du départ des participants à la Conférence, pour garantir leur sûreté et leur sécurité et pour veiller à ce que les équipements informatiques requis soient en place.

1.6 Le Directeur adjoint du BR déclare que le Bureau a amorcé un dialogue constructif avec le pays hôte s'agissant de tous les aspects liés à l'organisation et que celui-ci s'est montré réceptif aux demandes formulées.

1.7 Le Vice-Président du Conseil (M. Elsayed Azzouz) déclare qu'une commission intergouvernementale travaille sous la supervision de M. ElKady pour s'assurer que toutes les demandes relatives aux TIC et à la logistique sont satisfaites. Cependant, le succès de la CMR-19 dépend de la participation des Etats Membres. Les groupes régionaux devraient s'efforcer, chaque fois que possible, de parvenir à des solutions de consensus sur les points à l'ordre du jour de la CMR-19.

1.8 Le Secrétaire général déclare qu'à l'occasion de plusieurs déplacements récents en Egypte et à Charm el-Cheikh, il a pu s'entretenir des questions de sécurité et de logistique avec M. ElKady et le Président de la République d'Egypte. Il a été impressionné par le soutien sans réserve manifesté par le Président en faveur des TIC et de l'UIT, et a reçu l'assurance que tout était mis en oeuvre pour assurer le succès des manifestations.

1.9 Il est **pris note** du Document C18/27.

# 2 Activités de l'UIT relatives au renforcement du rôle de l'UIT dans l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC (suite) (Document [C18/76](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0076/fr))

2.1 Le Président rappelle aux conseillers que le Document C18/76 a été brièvement examiné au cours de la troisième séance plénière.

2.2 Un conseiller se réfère à l'observation, dans le Document C18/76, selon laquelle "Les membres de l'UIT sont invités à soumettre directement à la GSMA et au 3GPP les autres problèmes éventuels concernant la sécurité des identités IMEI" et souligne qu'il va de soi que l'UIT, et en particulier le TSB, devrait étudier les questions soulevées par les membres à cet égard au sein de l'une des Commissions d'études de l'UIT-T.

2.3 Un autre conseiller salue les mesures adoptées par la GSMA en vue de recueillir des données et de prendre des mesures ciblées, mais fait observer que la GSMA est aussi consciente du fait que la mise en oeuvre est partielle. L'UIT a adopté diverses résolutions relatives aux conséquences de la contrefaçon de dispositifs; par conséquent, l'UIT-T devrait demander à la GSMA de fournir des informations supplémentaires et de fixer des délais. Après avoir fait remarquer qu'en vertu de la Résolution 97 (Hammamet, 2016), l'UIT-T a pour mandat d'examiner l'altération volontaire et le manque de fiabilité des identificateurs uniques, l'orateur demande au TSB de prendre des mesures à cet égard et de faire rapport au Conseil à sa session de 2019. Le TSB pourra s'inspirer du compte rendu de la présente séance pour obtenir des indications sur le sujet.

2.4 Plusieurs conseillers partagent l'avis des orateurs précédents. L'altération volontaire des identificateurs uniques de dispositifs de télécommunication représente un défi pour tous les membres et constitue un sujet de préoccupation particulièrement grave pour les pays en développement. Au lieu de concevoir de nouveaux identificateurs uniques, il conviendrait de prendre des mesures pour s'assurer que les identificateurs existants peuvent être stockés en sécurité sur les dispositifs et rendus infalsifiables, et pour mettre en oeuvre des moyens de détecter les clones et de les différencier des dispositifs authentiques. En outre, les projets visant à créer des bases de données pour stocker les numéros d'identité internationale d'équipements mobiles (IMEI) des combinés mobiles, et, partant, à prévenir la contrefaçon, tels que décrits par une conseillère, ne pourront aboutir si les numéros IMEI sont modifiés ou reproduits en double. Par conséquent, les Commissions d'études de l'UIT-T, en particulier la Commission d'études 11, devraient continuer à élaborer des recommandations, des rapports techniques et des lignes directrices en vue d'apporter des solutions aux problèmes que pose la contrefaçon, conformément aux Résolutions 96 (Hammamet, 2016) et 97 (Hammamet, 2016) de l'AMNT.

2.5 Suite à des propositions de solutions formulées par le Directeur adjoint du TSB et deux conseillers, le Président rappelle au Conseil qu'aux termes de la Résolution 97, il a été décidé que "l'UIT-T devra, en collaboration avec les organisations de normalisation concernées, concevoir des solutions pour remédier au problème de la copie des identifiants uniques". Il suggère que le Conseil, tout en prenant note du Document C18/76, décide d'inviter le Directeur du TSB à continuer d'étudier la question avec la GSMA et de demander au GCNT de charger les commissions d'études pertinentes de s'attaquer au problème des identificateurs uniques et de présenter les résultats au Conseil à sa session de 2019.

2.6 Il en est ainsi **décidé**.

2.7 Tout en approuvant la conclusion du Président, un conseiller fait valoir que les travaux de normalisation menés par l'UIT reposent sur les contributions et qu'il serait donc plus judicieux de demander aux Etats Membres de contribuer aux travaux des commissions d'études.

2.8 Le Directeur du TSB déclare que l'UIT-T poursuivra le dialogue amorcé avec la GSMA et recensera les mesures que peut prendre le TSB pour résoudre les problèmes. L'UIT-T poursuivra aussi le dialogue avec les commissions d'études et le Directeur convient à cet égard, que les contributions des Etats Membres sont essentielles. Les résultats seront présentés au Conseil à sa session de 2019.

# 3 Renforcement de la présence régionale (Documents [C18/25](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0025/fr), [C18/85](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0085/fr), [C18/86](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0086/fr) et [C18/99](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0099/fr))

3.1 Le Directeur adjoint du BDT présente le Document [C18/25](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0025/fr), qui rend compte de l'application de la Résolution 25 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires et est complété par le Document [C18/INF/6](https://www.itu.int/md/S18-CL-INF-0006/fr).

3.2 Les conseillers accueillent le rapport avec satisfaction et saluent le travail important accompli par les bureaux régionaux et les bureaux de zone ainsi que les activités menées par le BDT au titre de projets, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités. Certains conseillers attirent l'attention sur certaines initiatives prises dans leur région et soulignent l'importance d'une participation multi‑parties prenantes. L'accent est mis sur l'importance du renforcement de la coopération entre l'UIT et les organisations de la région Amériques pour la mise en oeuvre des initiatives régionales.

3.3 Un conseiller estime que le Bureau régional de l'UIT pour les Amériques devrait se doter d'un mécanisme pour garantir la participation pleine et entière de tous les membres de la région aux processus préparatoires en vue des grandes conférences de l'UIT; la tenue de réunions préparatoires avant ces conférences contribuerait à favoriser l'adoption de positions communes au niveau régional. Un autre conseiller fait observer que les organisations régionales et le bureau régional de l'UIT pour les pays de la CEI entretiennent des liens étroits. Une autre conseillère se félicite de l'amélioration significative de la coopération avec la Commission européenne et ne doute pas que l'initiative visant à organiser des séminaires pour deux bureaux régionaux se poursuivra.

3.4 Un conseiller relève qu'environ 95% des projets mis en oeuvre en 2017 ont été financés grâce à des ressources extrabudgétaires.

3.5 Deux conseillers insistent sur l'importance de veiller à ce que les bureaux régionaux et les bureaux de zone disposent des ressources financières et des ressources humaines nécessaires et notamment d'une assistance spéciale de la part d'autres Secteurs de l'UIT, afin de mener des activités dans l'ensemble des trois Secteurs de l'Union. Afin d'éviter tout double emploi, une coopération plus étroite entre les Secteurs est encouragée et l'UIT devrait poursuivre ses efforts pour mobiliser des ressources extrabudgétaires. Le rapport sur la mise en oeuvre du plan opérationnel de l'UIT-D devrait contenir des informations plus détaillées à cet égard.

3.6 L'observatrice du Bélarus se félicite de la mise en place du deuxième centre d'accès et de formation à l'Internet pour les personnes malentendantes dans son pays ainsi que de l'approbation sur le principe, par le Conseil à sa session de 2017, de la proposition visant à conférer au Bureau de zone de l'UIT pour les pays de la CEI le statut de bureau régional.

3.7 Le Directeur adjoint du BDT, en réponse à des commentaires, souligne que le BDT encourage le détachement d'administrateurs auxiliaires et a élaboré des lignes directrices à cet égard. La ventilation des effectifs par bureau régional et bureau de zone, telle que décrite dans l'Annexe 6 du Document C18/INF/6, fournit des renseignements sur les postes permanents. Des efforts sont actuellement déployés pour encourager l'inclusion et associer tous les pays d'une région donnée aux manifestations organisées par les bureaux régionaux. L'UIT reconnaît l'importance des partenariats et accorde la priorité à la mobilisation de ressources financières extérieures. Les rapports relatifs à la mise en oeuvre du plan opérationnel sont publiés à intervalles réguliers.

3.8 Il est **pris note** du Document C18/25.

3.9 Le conseiller de l'Inde présente le Document C18/25, qui contient une contribution soumise par son pays, le Bangladesh, le Burkina Faso et le Nigéria, et qui bénéficie du soutien actif des observateurs de l'Afghanistan et de la République islamique d'Iran, notamment, concernant l'établissement d'un Bureau de zone de l'UIT et d'un Centre d'innovation technologique pour l'Asie du Sud en Inde. Dans la mesure où l'Administration de l'Inde prendrait à sa charge tous les coûts de logistique et les dépenses de personnel, le projet n'aurait aucune incidence financière pour l'UIT. Le conseiller saisit cette occasion pour annoncer que son pays présentera sa candidature en vue de sa réélection au Conseil.

3.10 Plusieurs conseillers souscrivent à la proposition de l'Inde, qui permettrait de promouvoir le développement des TIC et d'accroître la présence régionale de l'UIT dans une région très peuplée et notent avec satisfaction que la proposition n'a aucune incidence financière pour l'Union. Parmi ceux qui soutiennent la proposition, certains notent que toute décision à cet égard devra être prise par la Conférence de plénipotentiaires.

3.11 Un conseiller fait observer la nécessité pour l'UIT d'accorder une plus large place aux pays d'Asie du Sud, et demande s'il existe des critères spécifiques permettant de présélectionner des pays candidats potentiels, et s'il existe un processus de consultation auprès des Etats concernés, y compris en vue d'évaluer les avantages pour la sous-région dans son ensemble. Les pays de la sous-région devraient poursuivre les discussions sur ce sujet, afin de garantir la faisabilité d'une telle initiative. Une autre conseillère s'associe à ce point de vue, et relève qu'il est nécessaire d'obtenir des conseils supplémentaires concernant la mise en place de bureaux de zone.

3.12 Une observatrice décrit les mesures prises par son pays pour favoriser le développement des TIC et souscrit à la proposition de l'Inde.

3.13 Le Directeur du BDT note qu'il est nécessaire que l'UIT se rapproche de ses membres et qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de critères précis au niveau du secrétariat concernant la mise en place de bureaux extérieurs. Il reviendrait au Conseil d'élaborer de tels critères.

3.14 Le Président prend note des points de vue exprimés et suggère d'attendre que la Commission permanente de l'administration et de la gestion ait débattu plus avant de ce sujet avant de prendre une décision à cet égard.

3.15 Il en est ainsi **décidé**.

3.16 Le conseiller de l'Inde, appuyé par deux autres conseillers, considère que le Conseil est tout à fait compétent pour prendre une décision sur la proposition figurant dans le Document C18/85. Il aurait préféré qu'une décision soit prise pendant la présente séance compte tenu de l'appui que recueille la proposition et du fait que celle-ci n'a pas d'incidences financières pour l'UIT.

3.17 Le conseiller de l'Arabie saoudite présente le Document C18/86, qui contient plusieurs propositions visant à encourager la participation d'experts issus de pays en développement ou de pays les moins avancés aux manifestations de l'UIT, en particulier aux grandes manifestations. Il devrait être indiqué dans le document qu'il convient de faire appel aux fonctionnaires de l'Union pour renforcer les capacités des bureaux régionaux et des bureaux de zone.

3.18 La conseillère de Cuba appuie les mesures décrites dans le Document C18/86 et note avec préoccupation que le nombre de bourses accordées en 2017 a diminué. Un rapport exhaustif devrait être présenté à la PP-18 concernant les bourses accordées au cours de la période 2015‑2018. Afin d'encourager une participation équilibrée des pays en développement aux réunions de l'Union, y compris des pays les moins avancés, mais également d'autres catégories telles que les petits Etats insulaires en développement, la PP-18 devrait adopter des critères et des indicateurs précis relatifs à l'attribution de bourses.

3.19 De nombreux conseillers appuient les propositions formulées par l'Arabie saoudite et relèvent qu'il est important d'utiliser efficacement les ressources de l'UIT, y compris les ressources humaines.

3.20 Les conseillers souscrivent également aux suggestions de Cuba, et une conseillère ainsi qu'une observatrice ajoutent que les critères définis devraient aussi aborder la question de l'utilisation des langues officielles.

3.21 Le Directeur du BDT précise que le BDT met déjà en oeuvre certains des éléments qui figurent dans la contribution de l'Arabie saoudite, notamment le recours à des experts nationaux et l'organisation d'initiatives communes à plusieurs régions.

3.22 Le Président déclare qu'il conviendrait de transmettre le Document C18/86 à la Commission permanente de l'administration et de la gestion, afin qu'elle examine les incidences financières éventuelles.

3.23 Il en est ainsi **décidé**.

3.24 Le conseiller du Mexique présente le Document C18/99, qui propose plusieurs mesures relatives à la mise en oeuvre de la Résolution 25 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires concernant le renforcement de la présence régionale et contient un certain nombre de recommandations.

3.25 Les conseillers accueillent avec satisfaction le Document C18/99. Il est suggéré que le Secrétaire général ajoute dans son rapport sur le renforcement de la présence régionale une analyse des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection (CCI), ainsi qu'une évaluation de l'applicabilité de chaque recommandation et de l'état d'avancement de sa mise en oeuvre. Les participants sont favorables à la poursuite de l'examen du renforcement des bureaux régionaux. Il est souligné que le transfert de fonctions, y compris le transfert potentiel de la supervision et du mandat des bureaux régionaux du BDT au Secrétariat général, appellerait des modifications de l'article 21 de la Constitution. Les participants appuient également la création, lors de la PP-18, d'un groupe de travail sur le renforcement et l'amélioration de la présence régionale.

3.26 Le Président déclare qu'il devrait être demandé aux pays de tenir compte du Document C18/99 lorsqu'ils examineront la Résolution 25 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires.

3.27 Il est **pris note** du Document C18/99.

**4 Annonce de la Ministre du développement de l'économie numérique et des postes du Burkina Faso**

4.1 Mme Hadja Fatimata Ouattara, Ministre du développement de l'économie numérique et des postes du Burkina Faso, annonce que son pays se représentera en vue des élections au Conseil et soumettra la candidature de M. Brahima Sanou au poste de Vice-Secrétaire général à la PP-18.

**5 Rapport du Groupe de travail du Conseil sur le Plan stratégique et le Plan financier pour la période 2020-2023 (GTC-SFP) (Document** [**C18/64**](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0064/en)**)**

5.1 Le Président du GTC-SFP présente le Document C18/64, qui rend compte des débats du Groupe de travail, ainsi que les cinq addenda qui y sont associés, où figurent les avant‑projets de Plan stratégique et de Plan financier pour la période 2020-2023.

5.2 Les conseillers remercient les membres du GTC-SFP et son président pour leur travail. Bien que les délibérations du groupe de travail n'aient pas toujours été simples et directes, elles ont été menées dans un esprit de coopération et ont fini par porter leurs fruits.

5.3 Le Président considère que le Conseil souhaite prendre note du rapport, examiner les Addenda 1 à 4 qui y sont associés, tels qu'examinés par le Conseil, et soumettre ces addenda à la Conférence de plénipotentiaires en vue de leur adoption. L'Addendum 5 (projet de Plan financier pour la période 2020-2023) fera l'objet d'un examen plus approfondi par la Commission permanente de l'administration et de la gestion.

5.4 Il en est ainsi **décidé**.

Le Secrétaire général: Le Président:
H. ZHAO R. ISMAILOV